

Bureau du Conseil communal

RAPPORT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DE JUILLET 2014 À FIN JUIN 2015 ET L'ÉTAT DE SES ARCHIVES

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombres en 2014-2015	Nombres en 2013-2014	Nombres en 2012-2013	Nombres en 2011-2012
Séances plénières simples du Conseil communal	3	3	5	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	21	15	17	16
Démissions de membres du Conseil entre 01.07. et 30.06	7	8	9	7
Motions déposées entre 01.07. et 30.06	5	8	16	18
Postulats déposés entre 01.07. et 30.06	50	33	21	31
Projets de règlement déposés entre 01.07. et 30.06	0	1	2	1
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07. et 30.06	50	31	40	35
Interpellations urgentes déposées entre 01.07. et 30.06	20	19	15	20
Pétitions déposées entre 01.07. et 30.06	1	6	11	11
Préavis déposés entre 01.07. et 30.06	56	47	35	41
Rapports-préavis déposés entre 01.07. et 30.06	36	22	23	14
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R117	R102	R103	R106
Questions écrites transmises à la Municipalité	10	19	17	19
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	115	104	123	107
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	106	86	75	85
Séances de la Commission de gestion	11	10	9	11
Séances de la Commission des finances	12	11	10	14
Séances de la Commission des pétitions	3	4	6	3
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	20	14	9	12
Séances de la Commission de politique régionale	13	6	7	5
Séances du Bureau du Conseil	14	15	17	17
Invitations reçues	202	155	145	143
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	11	16	14	20
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	64	44	42	38
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	200	157	162	171
Ratio nb séances / nb objets traités	8.33	8,72	7,36	9

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre de séances par le nombre d'objets traités ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil a voté plusieurs préavis nécessitant de nombreuses heures de débats. Cela a pour conséquence de diminuer le ratio, et cela pourrait donner l'illusion au lecteur de ce rapport que le Conseil a été moins efficace. Ce constat brut doit être nuancé.

Cette année de législature, le Bureau a assumé sa fonction de Bureau électoral lors des votations fédérales du 28.09.2014 ; lors des votations fédérales du 30.11.2014 ; lors des votations fédérales du 08.03.2015 ; lors des votations fédérales du 14.06.2015.

Une séance d'information et de présentation de la SILL S.A. a été organisée le 10 mars 2015. Cette séance a été préparée à l'initiative et avec la collaboration de la Direction du logement et sécurité publique et de M. Menoux, directeur de la SILL S.A..

Le Bureau a organisé une nouvelle visite d'un parlement. L'année précédente, le Bureau était allé rencontrer ses homologues de la Ville de Bienne. L'expérience avait été enrichissante pour tous les participants. Dès lors, cette année, c'est au Grand Conseil valaisan que les membres du Bureau de Lausanne se sont rendus. Une fois encore, les échanges ont été nourris et très intéressants. Les membres du Bureau ont pu découvrir les outils informatiques développés pour le parlement sans papier et le logiciel de retranscription automatique des débats. Une réflexion autour de la question de l'acquisition d'un tel outil sera entamée lors de la prochaine année parlementaire par le futur Bureau.

Le président du Bureau a organisé cette année trois déjeuners conviviaux lors desquels des associations actives sur le territoire lausannois ont été reçues. Ces rencontres, initiées par Mme Litzistorf lorsqu'elle était présidente, ont pour but de connaître un peu mieux les différents acteurs de la vie associative et commerçante lausannoise, d'entendre leurs préoccupations et d'ouvrir un dialogue autour de leurs attentes. Cette année, le président a reçu :

- le 10 octobre.2014, la Société de l'industrie et du commerce de Lausanne ;
- le 14 novembre 2014, des représentants des arts de la scène ;
- le 21 novembre 2014, des représentants des arts plastiques.

A la fin de l'année parlementaire 2013-2014, une soirée conviviale avait été organisée hors de l'Hôtel de Ville. Cette année, deux soirées ont été organisées, l'une en décembre 2014 et l'autre en juin 2015. Ces sorties permettent aux conseillers de se retrouver dans un contexte autre que celui des débats parlementaires. Elles ont offert l'opportunité de discuter autour d'une thématique liée aux projets et aux missions des services de la Ville : le sport, la protection et le sauvetage, la culture.

Le Bureau a pris la décision de faire créer un pins pour les membres de l'Assemblée communale, sur le modèle de ce qui se fait déjà au Grand Conseil vaudois. Au début novembre 2014, les conseillers ont reçu cette petite décoration, avec le choix de la porter ou de la rendre.

Cette année, diverses demandes ont été soumises au Bureau par des membres du Conseil : économie de papier lors de l'impression des ordres du jour des séances du Conseil, diffusion de photos des œuvres d'art appartenant à la Ville durant les pauses des séances du Conseil communal, affichage de la durée de chaque intervention lors des séances du Conseil. A chaque fois, le Bureau a pris le soin d'examiner attentivement les requêtes soumises et y a répondu favorablement lorsqu'il a jugé les demandes fondées, légitimes et réalisables à moindre coût.

Lors de son entrée en fonction Bureau a constaté que l'édition du Bulletin du Conseil avait pris près de trois ans de retard. Celui-ci était expliqué par le fait que l'organisation de l'équipe de rédaction a été modifiée à l'entrée de la nouvelle législature. Parallèlement, le format et la mise en page du Bulletin a été retravaillé, ce qui a demandé plusieurs mois de préparation des modèles et canevas. Dernière cause imputable au retard, une absence prolongée et la supervision de la personne engagée pour le remplacement. Plusieurs services de la Ville, mais aussi des lecteurs institutionnels et privés se sont interrogés à propos de la suspension de l'impression du Bulletin. Le Bureau a prié le secrétaire de veiller à rattraper le retard. Depuis fin 2014, l'édition et l'impression ont repris au rythme soutenu d'une séance par semaine. A cette fréquence le retard devrait pouvoir être comblé prochainement.

Durant le courant de l'année, à la demande de la commission chargée de travailler sur la révision du règlement du Conseil communal (RCCL), le Bureau a rédigé une proposition de règlement pour la récusation des conseillers communaux en cas de conflit d'intérêt. Ce règlement a pour but de préciser les cas où la récusation d'un conseiller communal pourrait être requise, par ses soins ou par un autre membre de l'Assemblée.

En parallèle de la révision du RCCL, le Bureau a continué de répertorier les cas où l'interprétation du RCCL actuel pose problème. En outre une réflexion a été entamée pour continuer de réduire le nombre d'objets à l'ordre du jour. Dans ce cadre, le président et des membres du Bureau ont reçu les chefs de groupe afin de discuter d'une série de mesures pouvant diminuer le temps pris pour certaines procédures lors des séances du Conseil. Plusieurs propositions ont été faites, notamment une procédure accélérée pour le traitement des objets ayant été acceptés à l'unanimité par la commission chargée de les traiter. Malheureusement, un consensus n'a pu être trouvé et les parties ont convenu d'un statu quo.

Force est de constater que le nombre de séances telles qu'elles étaient mises à l'agenda les années précédentes ne permet plus de traiter les dossiers dans un délai raisonnable (il suffit de considérer le nombre croissant des urgences municipales pour s'en rendre compte). En effet, le nombre des rapports, des rapport-préavis, des initiatives et des interpellations ne diminue pas, voire a tendance à grossir, année après année. A cela s'ajoute que notre règlement ne prévoit rien pour endiguer et/ou réguler les débats... avec le résultat que certains prennent la parole 3 ou 4 fois ou font de très longues interventions. D'autre part, certaines interpellations, quoique fort intéressantes, ne sont de toute évidence pas de la compétence de notre Conseil... voire de la Municipalité.

Si l'on considère qu'il est faux d'alourdir la tâche des membres « miliciens » du Conseil mais, parallèlement, qu'il est essentiel que les dossiers soient traités dans des délais raisonnables nous n'échapperons pas à devoir mettre en vigueur, par voie réglementaire (dans le nouveau règlement ?), des limites à nos débats (limite du temps de parole, limite du nombre d'interventions, etc....), tout comme à devoir prévoir un statut de traitement spécial pour les interpellations qui ne sont pas de notre compétence.

Ce constat fait, pour tenter d'accélérer le traitement des objets à l'ordre du jour dans les limites de la marge de manœuvre permise au Bureau par le règlement actuel, une dernière piste a été exploitée: l'ajout de séances du Conseil. Trois fois durant l'année parlementaire, des séances doubles ont été planifiées trois mardi d'affilée. Cette manière de faire oblige à ne prévoir qu'un seul ordre du jour pour les trois séances. En conséquence, sur trois séances doubles, une seule prévoit un moment pour les questions orales et pour le dépôt d'interpellations urgentes. Le temps ainsi dégagé durant les deux autres séances, libres de ces opérations, permet de traiter plus de dossiers. Le revers de la médaille est un surcroît de travail pour les conseillers.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes (LC) implique la mise en place d'un examen de recevabilité des initiatives et pétitions déposées. Au début de l'année 2014, le Bureau a mis en place une procédure provisoire, sous réserve de l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Conseil. La durée de la procédure prévoyait un battement de deux semaines entre la date d'un dépôt et l'annonce de celui-ci en séance du Conseil. Cela avait pour avantage de permettre un examen approfondi des textes par le Bureau et de pouvoir poser des questions au Service des communes et du logement du Canton de Vaud (SCL). Après une année de pratique, à la demande de plusieurs conseillers, le Bureau a pris la décision de supprimer cette étape de deux semaines. Cette année de fonctionnement a permis d'acquérir de l'expérience et de pouvoir prendre des décisions plus rapidement sur les textes déposés.

Au mois de novembre 2014, lors de sa rencontre annuelle avec la préfète, le président a convenu avec celle-ci d'organiser une séance de présentation et d'explication de l'application de la nouvelle LC. Cette séance a été organisée le 3 mars 2015. Elle a réuni une partie des membres du Bureau, les présidents de groupe, la préfète et une juriste du SCL.

Le 9 juillet 2014, le secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal du 31 mai 2011 au 7 décembre 2011 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal de l'année 2012-2013 (présidence Resplendino) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux année 2013 ;
- des ordres du jour et de la correspondance du bureau du Conseil communal de l'année 2013 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2013 ;
- des pétitions déposées au Conseil communal du 19 janvier 2010 au 15 mars 2011.